SGWU NEWS RELEASE

For Release June 16, 1969

STATEMENT BY THE DEAN OF STUDENTS

A speaking engagement at the Canadian Student Affairs Association annual meeting at the University of Western Ontario very unfortunately prevents me from being present at this press conference.

The SGWU Code of Student Behaviour is the result of more than a year of intensive, cooperative work by a group of students and faculty members. Also, it has been studied in detail by all the interested decision-making bodies in the University.

The purpose of the code is to provide the basis for a rule of law within the student body, a rule of law developed with full student participation. Further, the code assures every student of "due process", whether the offence concerned is academic or what we call "socio-academic".

To elaborate such a code has proved a very complex problem, and our student-faculty team have rendered a great service to the University. I believe that the results of their labours will be studied with considerable interest on other campuses across Canada; they provide an answer to one of the most thorny problems of higher education today.

Magnus Flynn
Dean of Students

Université Sir George Williams 1455 rue Drummond Montréal 107 879-2807 ou 879-2805

SGWU/COMMUNIQUÉ

Pour publication le 16 juin 1969

DECLARATION DU DOYEN DES ETUDIANTS

Ayant accepté de prendre la parole à l'Assemblée annuelle de l'Association canadienne des affaires étudiantes qui se tient à la University of Western Ontario, je suis malheureusement dans l'impossibilité d'assister à cette conférence de presse.

Le Code de Discipline de l'Université Sir George Williams est le résultat de plus d'un an de travail intensif réalisé en commun par un groupe d'étudiants et de professeurs. Il a également été étudié en détail par tous les organes dirigeants de l'Université.

Ce Code sera l'instrument juridique de base applicable à la communauté des étudiants; ceux-ci ont pu pleinement participer à sa rédaction. Il garantit en outre à chaque étudiant le droit à une procédure en bonne et due forme, que l'infraction en question se rapporte aux études ou qu'elle affecte la vie de la communauté universitaire.

Il est apparu que l'élaboration de ce Code soulevait des problèmes très complexes; l'équipe de professeurs et d'étudiants qui en est venue à bout a certes rendu un service appréciable à l'Université. Je crois que le résultat de leurs efforts sera étudié avec beaucoup d'intérêt par d'autres universités de tout le Canada, car il apporte une réponse à l'un des problèmes les plus épineux que l'enseignement supérieur affronte aujourd'hui.

Magnus Flynn
Doyen des Etudiants